



Bulletin d'Inscription
Association Moto Cross Gaillefontaine
Vide Greniers - Brocante - Foire à tout
08 MAI 2024 à GAILLEFONTAINE
A retourner dûment complété pour réservation à l'organisateur
au plus tard le 1 Mai 2024

Je soussigné (e)

Nom/Prénom :

Adresse :

CP + Ville :

Téléphone :

N° Pièce d'identité :

Date et Lieu :

Délivré par :

Déclare sur l'honneur :

Ne vendre que des objets personnels et usagés

Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Réserve d'un emplacement :

1 emplacement de **Mètres (1 € le mètre)** =

Remarque :

Ci-joint la somme de

Le chèque est libellé à l'ordre de AMC Gaillefontaine

Adresse : AMC Gaillefontaine , Hôtel de ville ,place de la mairie – 76870

Gaillefontaine **Tel**: 06.19.74.86.85

Email: amcgaillefontaine@gmail.com

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : le

Signature :



Vide Greniers – Brocante – Foire
LUNDI 08 Mai 2024
Organisé
par L'Association AMC GAILLEFONTAINE

Règlement :

L'emplacement minimum est de 2 mètres

L'installation des stands est prévue entre 6h et 8h

La circulation et le stationnement sont interdits pendant la durée de la manifestation par arrêté municipal.

La vente d'armes blanches ou à percussion, ainsi que les insignes et médaille à caractère Nazi, raciste et antisémite sont interdites.

Les stands de boissons et de denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus, puisque réservés à l'organisateur ou professionnel suivant autorisation. L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation. L'exposant est prié de laisser l'endroit occupé dans un état de propreté correct en le quittant au plus tard à 19h

Les emplacements sont fournis sans tables, bâches, sans point d'alimentation électrique et la profondeur n'excède pas 2m.

Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non occupation du stand. Les places non occupées à 8h seront redistribuées.

Les réservations non accompagnées du bulletin, copie en recto/verso, justificatif de domicile et du règlement ne seront pas prises en compte.

Le numéro d'emplacement sera remis le jour-même dès 6h.

En cas de non-respect du présent règlement, l'association organisatrice se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'exposant. Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 231-1 et 231-2, 321-7 et 321-8 du code pénal

Garder cette feuille et envoyer uniquement la fiche renseignée avec le règlement, copie Carte d'identité recto verso et justificatif de domicile